



COMMUNE DE MAURESSAC

31190

COMPOSITION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE PACS

Vous êtes domicilié(e) sur la Commune de MAURESSAC (ou vous allez prochainement vous y installer) et vous souhaitez vous pacser.

VOICI LA LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Une copie de la pièce d'identité pour chaque partenaire (pièce en cours de validité)
- Une copie de l'acte de naissance pour chaque partenaire de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) à obtenir auprès de votre Commune de naissance.
- Une déclaration conjointe de PACS (formulaire CERFA 15725*2) avec les attestations sur l'honneur d'absence de lien de parenté ou d'alliance et de résidence commune (même formulaire CERFA). Le formulaire est disponible sur www.service-public.fr (le formulaire est gratuit)
- Une convention de PACS. Un modèle de formulaire est disponible sur www.service-public.fr
- Des pièces complémentaires pour la/le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique ainsi que la copie de jugement de protection(1)
- Des pièces complémentaires pour la/le partenaire étranger/ère né/e à l'étranger(2)

Attention ! Le dossier PACS doit être complet pour être enregistré.

- **Ou par correspondance.** La transmission peut s'effectuer par voie postale, privilégiez la lettre recommandée avec accusé de réception.

(1) Pièce complémentaire pour la/le partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique :

- Pièce d'identité du tuteur ou curateur
- Décision de justice de mise sous tutelle ou curatelle

(2) Pièce complémentaire pour la/le partenaire étranger/ère né/e à l'étranger :

- Un extrait avec indication de la filiation de leur acte de naissance étranger (à défaut, une copie intégrale de leur acte de naissance étranger de moins de 6 mois)
- Un certificat de coutume
- Un certificat attestant de la non-inscription sur le registre des PACS tenu par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères de Nantes
- Une attestation de non-inscription au répertoire civil et au répertoire civil annexe délivrée par le service central de l'état civil du ministère des affaires étrangères de Nantes